

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 11 novembre 2009 de M. Grégoire Carasso, intitulée: «Ave VAE (vélo à assistance électrique)!»

TEXTE DE LA QUESTION

Quelles sont les actions entreprises par le Conseil administratif pour favoriser le développement de la pratique du vélo à assistance électrique, tant au niveau des collaborateur-trice-s de l'administration que des habitant-e-s de la ville de Genève?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En ce qui concerne la promotion de vélos à assistance électrique (VAE) auprès des collaborateur-trice-s de l'administration municipale, nous rappelons que la politique d'acquisition menée par la Commission de gestion des véhicules de la Ville de Genève va dans ce sens avec l'achat de 40 VAE (proposition PR-767 du 16 décembre 2009) destinés aux déplacements professionnels des collaborateur-trice-s.

A cet effet, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, en collaboration avec la Direction des ressources humaines, propose un cours de conduite cycliste pour ce type de véhicule dans le programme de formation 2011.

D'autre part, concernant la promotion auprès de la population, un premier test de prêt à l'échelle d'un quartier a été mis en place, du 16 août au 24 septembre 2010, dans le quartier de la Servette. Cette action, conduite en partenariat avec Genève Roule, a permis aux habitants de tester gratuitement ces véhicules.

Nous rappelons également que la subvention annuelle octroyée à Genève Roule par la Ville de Genève se monte à 300 000 francs et que cette association a développé une nouvelle prestation qui consiste à louer toute l'année, à un tarif avantageux, des vélos à assistance électrique.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 1^{er} septembre 2010.